

questions environnementales au Chili. Les universités sont conscientes que les futurs professionnels qui sortent de leurs établissements n'ont pas acquis une solide formation en matière environnementale. Néanmoins, deux universités chiliennes (l'université de Santiago de Chile et l'université de Concepción) ont mis sur pied un programme d'études de doctorat en environnement. Les universités constatent également qu'il n'existe au Chili aucun programme d'envergure visant la création et le développement de nouvelles techniques permettant d'établir un lien entre les sciences fondamentales enseignées à l'université et les exigences des secteurs de production.

Le **gouvernement** doit répondre aux préoccupations croissantes de la population concernant l'environnement tout en respectant la constitution chilienne. L'article 19, n° 8, de la constitution chilienne de 1980 stipule que **chaque citoyen a le droit de vivre dans un environnement exempt de polluants et que l'État doit préserver cette prérogative et assurer la protection de la nature**. Les responsables politiques actuels ont pris des engagements à l'égard de l'environnement dans leur programme gouvernemental. Ils ont mis sur pied une commission nationale de l'environnement (CONAMA), relevant du ministère des Richesses nationales, laquelle est en train d'établir un projet de loi qui sera soumis au Congrès au début de 1991. Les principaux objectifs de cet organisme gouvernemental sont de mettre de l'avant une politique nationale cohérente en matière d'environnement, de proposer un plan institutionnel et de mettre en oeuvre des programmes de formation et d'éducation destinés aux fonctionnaires qui seront responsables de la surveillance et de la réglementation. Le gouvernement a également mis sur pied une commission (*Comisión de Descontaminación de la Región Metropolitana*) dont le mandat consiste à trouver des solutions au problème de pollution atmosphérique de Santiago.